L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 20e NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XXVIII

Tous deux revinrent au point qu'ils avaient déjà soigneusement exploré.

Hélas! aucune découverte ne venait les récompenser de leur persévérance.

—Que faisons-nous ici? dit encore le médecin.

—Je fais comme cet ivrogne qui attendait que sa maison passât devant lui.

—Ah! vous supposez que la coiffure en question va vous tomber du ciel?

—Quelle heure est-il?

Le docteur tira de son gousset un magnifique Breguet à remontoir, orné de ses initiales.

—Midi moins trois.

—Bien. Ce ne sera pas long.

—Qu'attendez-vous donc?

—Mon cher docteur, vous avez, en l'occurrence, comme vous dites, gagné la première manche. Laissez-moi tenter de gagner la seconde.

—A votre aise. Mais je ne vois pas.

—Vous ne voyez pas ce qu'il y a en face de nous?

—Si fait, des champs.

—Très bien. Et que trouve-t-on dans les champs?

—Ah çà! vous me faites poser.

—Or y trouve des paysans, excepté à l'heure du déjeuner, voilà pourquoi je reste.

—Tiens, c'est une idée.

Desmarre raisonnait juste. Une dizaine des minutes s'était à peine écoulée que de divers points de l'horizon arrivèrent des hommes, portant sur leurs épaules des instruments de labour. Desmare alla à eux.

Le docteur les vit s'adresser successivement à chacun d'eux. L'interrogatoire dirait peu, sans doute en raison du peu de succès obtenu.

Desmare revint vers son compagnon, qui s'était assis sur une grosse pierre.

—Allons! docteur, debout!

—Avez-vous découvert quelque chose?

—Oui et non. En tous cas, je ne veux rien dire avant de savoir si je réussirai.

—Que diable craint l'eau froide, prononça le médecin.

Ils remontèrent la route et entrèrent dans une petite rue autour de laquelle se groupaient des maisons de chétive apparence. L'une d'elles, un peu plus spacieuse, portait sur une planche de bois noirci le mot: *Ecole*.

Desmare entra et ouvrit doucement une porte.

Il y avait là une trentaine de gamins dépenaillés qui répétaient, en criant à tue-tête, des: Ba—ba, B-i—bi, aussi bruyants que mal articulés.

Un homme debout, une longue règle à la main, semblait un chef d'orchestre dirigeant une ouverture.

Voyant deux étrangers, il s'avança vivement vers eux. Les gamins profitèrent du mouvement pour s'élancer à la tête des boulettes de papier tenues en réserve depuis le commencement de la leçon.

Desmare attira le maître à l'écart, et lui parla assez longuement, à voix basse.

Le docteur se mordait discret.

Le maître revint, au milieu de la classe et, pour donner sans doute plus de solennité au discours qu'il méditait, monta sur une sorte de chaire, composée de deux planches, fixées sur ais de bois.

—Quel est celui de vous, demanda-t-il d'une voix claire, qui a trouvé une casquette dans les champs?

Silence général. Le maître leva sa baguette.

—Je vais frapper trois fois sur le bureau, dit-il. Si à la troisième fois, je ne connais pas le coupable, je donne trente lignes à toute la classe.

Même immobilité de la part des montards.

—Une fois! fit le maître en frappant de sa règle sur la table.

Ca bruit secoue tout en pour effet de faire tressaillir toute la marmaille.

—Deux fois!

—M'sieu, c'est pas moi! crièrent vingt voix.

C'était un premier résultat.

La règle se leva, s'agitant dans l'air, avec des allures de marteau de commissaire-priseur.

Au moment où elle s'abaissait, d'un coin de la classe, dans lequel grouillaient une demi-douzaine d'êtres ébouriffés, quelque chose se détacha et vint frapper le maître en pleine poitrine.

Il y eut vociférations d'éclats de rire.

—Silence! cria le maître.

Et avec volubilité, il distribua une douzaine de punitions des plus sérieuses.

Puis, prenant en main l'objet en question, il le présenta à Desmare.

—C'était, non pas un casquette, mais un de ces bonnets de coquin, sans visière, auxquels est adapté par derrière un ruban de soie tombant sur la nuque.

Desmare l'avait tout d'abord jeté sur sa tête, ce qui eut pour effet de redoubler l'hilarité des gamins et d'amener des *quos ego!* plus terribles.

Le bonnet s'adaptait à sa tête, ce qui prouvait clairement qu'il avait pas été coupé pour un crâne d'enfant.

—Pouvez-vous savoir qui l'a trouvé, et où on l'a trouvé? Je donnerais volontiers une petite récompense.

A vant que le maître eût eu le temps de protester contre cette prime accordée inconsidérément à un acte indélicat, une voix cria:

—C'est moi, m'sieu, même que Pichard voulait me la prendre, et que nous nous avons cogné..... là-bas..... au Biré.

Gravement, Desmare tira une pièce blanche de son gousset et la déposa sur la table directoriale. Puis, sans plus écouter les protestations du maître, il lui adressa de rapides remerciements, et, sortant, se retrouva dans la rue avec le docteur qui se frottait les mains.

—Eh bien, m' Desmare, quand je vous disais qu'il suffit d'aider le hasard. Voyez comme c'est simple. Vous devinez l'existence d'une coiffure, j'interroge les paysans, et ils me racontent que des gamins se sont *flanqué une peignée*—mot expressif—pour une espèce de bonnet. Bon. Où trouver les gamins? A l'école; et le tour est fait.

—Voyons l'objet.

—Le voici. Il est presque neuf; mais voilà qui me déroute un peu: il n'y a pas de nom sur la coiffe.

—C'est vrai; *mode de Paris*, et un écusson.

—Qu'est-ce que c'est que cette branche d'or au milieu de l'écu.....

—Ca..... c'est du gui, du gui de chêne.

—C'est que le chapelier s'appelle Gui..... Cherchons à Saint-Germain.

Les deux amis battirent la ville jusqu'à l'heure du dîner, mais sans résultat. Aucun chapelier ne portait ce nom, comme aussi pas un ne pouvait leur indiquer d'où venait la maudite coiffure.

Le soir, harassés, ils durent s'en tenir aux principes du docteur, et reconforter la *bête* pour la préparer aux travaux du lendemain.

—Ma foi! dit Desmare, la journée n'est pas perdue..... nous avons fait un pas de plus..... l'homme blond, qui est sans doute un fou, portait un bonnet écossais..... les *moutons* se dégagent une à une..... nous arriverons, nous arriverons.....

—D'autant que le dîner et la nuit portent conseil, ajouta le docteur.

Et la soirée fut encore une fois remplie par un *matador* passionné.

XXIX

Le lecteur a déjà compris,—nous en sommes convaincu,—que ce récit n'est pas une œuvre de pure imagination. S'il était, folies de toutes pièces, dans la fantaisie du romancier, celui-ci aurait en recours aux moyens brusques et frappants qui dénouent une situation comme l'épée d'Alexandre, en tranchant le nœud d'un seul coup. Mais si, dans la fiction, il est permis d'user d'enlèvement, d'assassinat, de puiser dans l'arsenal des armes familières à nos maîtres Frédéric Soulié ou Féval, il n'en est pas de même lorsque l'auteur est imposé la tâche de raconter des faits réels, qui se sont développés dans et par la réalité. Il est donc fait,—à son grand regret, il est contraint de l'avouer—renoncer aux poisons indiens qui stupéfient ou contraignent le criminel à l'aveu, aux actes de violence qui résolvent les difficultés ou suppriment le personnage devenu gênant. Il faut bien le dire, cette histoire est vraie dans la plus grande partie de ses développements, et ses complications, si étranges qu'elles semblent, se sont enchâtrées auprès de nous, presque sous nos yeux, et aussi sous les yeux des sergents de ville et des gendarmes dont il n'est pas tenu suffisamment compte dans les créations de pure imagination. Donc, que le lecteur nous excuse si nous nous abstenons d'employer les *trucs* ordinaires au roman, et nous pardonne d'entrer dans ces détails minutieux qui lui expliquent comment d'honnêtes gens ont pu avoir raison d'un criminel avec les seules armes de la science, de la persévérance et de la raison.

Ceci dit, revenons à Desmare et au docteur que nous avons laissés en face de ce nouveau problème, inscrit sous la forme d'une branche de gui.

Le samedi matin, Desmare reçut la première lettre de Dumas, lui apprenant la visite de la Huguette à Paula.

On se souvient que la vieille mégère avait brusquement dénié la réalité de la maladie, simulée par le docteur, et que Paula, prise à l'improviste, avait en quelque sorte avoué la supercherie. Enfin Dumas annonçait que le contrat serait signé le lundi 4 juin, sans retard possible.

—Diable! diable! diable! s'écria le docteur modulant sur trois tonalités différentes cette exclamation peu orthodoxe, voilà qui dérange nos plans.

Au fond, le brave praticien était très vexé de voir sa ruse percée à jour du premier coup. Une seule chose le consolait; c'est que son docte confrère y avait été pris, puisqu'il avait déclaré redouter une attaque de variole.

Desmare se taisait. Il voyait le point réel: l'absence de temps. Il se sentait étranglé. Quatre jours! quand il demandait un mois! C'était à désespérer.

Au milieu de ces perplexités, arriva la dépêche de Dumas annonçant la plantation de Khédès.

Desmare eut un instant l'idée d'abandonner la piste de l'homme blond pour se mettre à la recherche du nègre.

—Eh bien, non, s'écria-t-il. D'abord, ce satané nègre est sourd-muet, quel renseignement pourrais-je en tirer? et, en admettant que je le comprisse, moi, que m'apprendrait-il? qu'il a assisté à quelque vilenie commise par son maître. Après? Est-ce le témoignage de cette brute qui réduirait Lucien au silence. Non! il n'y a qu'une chance, c'est celle que je poursuis, celle que je pressens. Non! je ne céderai pas.

—Bravo! cria le docteur. Excitation excellente! un peu de fièvre! l'esprit se fera plus clair et plus vivace!.....

Tout à coup Desmare frappa du poing sur la table.

—Il ne faut pas rester ici; nous ne trouverons rien à Saint Germain; quelle est la ville la plus proche?

—Meulan, je crois.

—Allons à Meulan, cherchons le chapelier, fouillons toutes les boutiques.

—A vos ordres, quoique je ne vois guère en quoi un médecin vous est bien utile en l'occurence.....

—Voulez-vous donc m'abandonner, vous aussi!.....

—Oertes non, je ferai le nécessaire.

Desmare tenait entre ses doigts le bonnet écossais, le tournant et le retournant comme s'il eût espéré découvrir dans la coiffe, dans la doublure quelque indice qui lui eût échappé jusque-là.

—Une branche de gui! murmurait-il, qu'est-ce que cela signifie?

—Une idée! j'ai cru jusqu'ici que c'était une sorte de calembour indiquant le nom du fabricant. Si c'était le symbole, l'emblème d'une ville!.....

—Très possible, dit le docteur: Paris, a bien un vaisseau.....

—Gui du chêne! les Gaulois! les Druides! oui, quelque ville, quelque commune libre d'une origine antique..... le chapelier, un peu archéologue..... pourquoi pas?..... J'ai vu plus fort que cela en province..... J'ai vu un cordonnier conservateur des archives.

Il sonna et demanda du papier.

—Qu'allez vous faire?.....

—Envoyer une dépêche à Dumas..... qu'il consulte les dictionnaires..... les encyclopédies..... peut-être un mot *Gui* trouvera-t-il quelque indication.....

—On peut toujours essayer. Et pour Khédès?

—Ceci, c'est différent. Voici ma première idée. Si Khédès n'est enfui, c'est ou qu'il a éprouvé quelque mauvais traitement, ou qu'il a eu peur d'être pris comme complice du marquis dans quelque affaire..... par exemple, dans le meurtre de Carter..... il n'y aurait rien d'impossible à ce que Khédès eût assisté au meurtre..... Je vais charger mon ami Bilot de cette partie de l'opération..... Qu'il le retrouve d'abord..... nous verrons ensuite.....

La lettre et la dépêche expédiées:

—Oh allons-nous, demanda-t-il, demanda le docteur.

—A Meulan donc. Qui sait? c'est peut-être la ville des druides.

Desmare se rendit au télégraphe, afin de faire suivre les dépêches qui pourraient lui être expédiées de Paris.

(*A continuer.*)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complétée sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau en sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. Un port plein signifie trois cents.

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population s'étayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différente taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de deux taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de nuire aux publications ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des supplements bon fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachée des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magazines passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo; les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DE LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis.
Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer,
GANELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira maintenant ses départs réguliers:
le JEUDI, à 3 heures P. M. et le SAMEDI, à 10 heures du matin; le MARDI, à 3 heures P. M. et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi.
Le LUNDI et le JEUDI, à 11 heures jusqu'à Covington, sur la rivière Tchoupitoulas, pour Covington. RETOUR: il partira "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
V. M. SORIA,
23 avril75—1an 5 Nouvelle-Orléans, rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
J. P. Mose, capitaine,
Se rendant à Vicksburg à la ligne Farmer pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchobr pour Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 12 Commune et
HITE & CARLIN, rue Johnson-ville.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Tiouton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
15sept—1m Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départs tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Fort Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DEBRES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
23sept—1m No 125 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Jeudis A 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Fort Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur Atchafalaya et du Bayou Courtablau.
BERTHA,
R. H. Brooks, capitaine
T. John, commis.
Ce bateau laisse la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant de fret et des passagers pour tous les débarcadères sur Atchafalaya et du Bayou Courtablau.
BERTHA,
R. H. Brooks, capitaine
T. John, commis.
Ce bateau laisse la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant de fret et des passagers pour tous les débarcadères sur Atchafalaya et du Bayou Courtablau.
SCHUYLER & KEPLER,
No 128 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
2 août—4m

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESLIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS à midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. MCELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No 30 de la rue du Canal.
23juil—3m

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville.
Départ de la N.O.... Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à midi. Le Lundi, à 8 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. Le JEUDI, à 8 h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis.
Commis E. LELANG.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, agent,
20 oct—3m No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Plaquemines.
Le rapide et sûr bateau à passagers,
ROBT. LEUNG,
U. T. PETE, BEGNOT, Capt.
Frank Dalfores, commis.
Partira tous les SAMEDIS à midi, et tous les MERCREDIS à midi, commençant le samedi 12 novembre 1873.
Ce bateau prolongera ses voyages jusqu'au débarcadère de la New River.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. HITE & CARLIN, agents,
Nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodaux-ville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche
Le bateau à vapeur
HENRY TEIS,
capitaine Jos. Ancom,
M. H. Landry et M. B. Charles, commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, et descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.
Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10.
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Clairborne Dugas et J. B. Landry, commis.
23oct—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à Bâton-Rouge inclusivement.
Le beau bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
S. Heno, capitaine,
Commis, Geo. F. Hawley,
partira de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX,
30oct No 20 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent, et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.
Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruhl; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 28 rue Conti.
8mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Rouge, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
MT. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et G. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Bayou Mill et les samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine.
2oct—6m

BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$33,768 83
Trésor en sus		1,627 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation		200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques		2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve		8,277 83
Dû par d'autres banques nationales		6,396 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat		581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations		10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées		8,143 13
Primes payées sur bons des E. U.		24,000 00
Chèques et autres items en comptant		200 49
Echanges pour le Clearing-House		30,065 21
Billets d'autres banques nationales		10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels		945 35
Espèces		944 13
Billets Legal Tender		70,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats		9,000 00
Total		$314,922 91

PASSIF

Capital payé		$200,000 00
Surplus		12,000 00
Autres profits non partagés		73,923 44
Billets de la Banque nationale en circulation		178,720
Dépôts individuels		253,327 97
Certificats de dépôts payables sur demande		3,860 40
Certificats de dépôts à terme (time)		2,000 00
Dû à d'autres banques nationales		966 87
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat		2,723 83
Total		$714,922 91

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le compte ci-dessus est un tableau exact.
JOHN H. PIKE, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874.
GEO. W. CHRISTY.

Banque Nationale de l'Union,
A LA
NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires le
JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$767,205 00
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		308,533 03
Dû par des agents de rachats et de réserve		60,057 00
Dû par d'autres banques nationales		950 00
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		46,894 50
Propriétés foncières, mobilier et installation		46,370 12
Dépenses courantes et taxes payées		25,548 7
Echanges pour le Clearing House		555,056 1
Billets d'autres banques nationales		20,076 00
Petite monnaie y compris les nickels		715 13
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or		3,557 43
Billets legal tender		126,205 00
Total		$2,158,969 96

PASSIF.

Capital payé		$300,00000
Autres profits non divisés		42,028 00
Billets de banque nationale non rachetés		446,337 00
Dividendes non payés		4,415 00
Dépôts individuels		770,894
Certificats de dépôts payables sur demande		6,721 5
Dû à d'autres banques nationales		521 00
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers		337,457 28
Total		$2,158,969 96

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdit banque, déclare que le compte ci-dessus est exact.
JAS. CHALARON, Caissier.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
UNE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord, entre pieds et 2nd quai, toutes les quinze jours:
FRANCE, Trudelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 25 décembre.
PRIX DE PASSAGE EN OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $150 suivant l'emplacement.—Seconde $75. Troisième $40.—Entrepont, $35 avec un changement hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets allés et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉRIAN
Agent, 55, Broadway, New-York.
CH. L. GRANDJEAN, Agent,
nov—1an Galier Court, Lettre H, N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
POUR BREME,
via la Havane et Southampton.
Départ, le DIMANCHE, 21 novembre à 7 heures du matin.
Le steamer allemand
FRANKFURT,
Capitaine V. BULOW,
partira de son quai, sous-quai 41, quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour passage, s'adresser à
17nov—4t. ED. F. STOCKMEYER & CO.,
No 42 de la rue de l'Union.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfort	15 oct.	21 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfort	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $80 en or.
Entrepont..... $50 en or.
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8août—1an 42 No 42 de la rue de l'Union.

Pour Barcelone via Havane.
Le splendide steamer espagnol
CASTILLA,
Tomas de Larragotti, capitaine,
Partira de son quai, au pied de la rue Jefferson, 7me district,
DIMANCHE 21 novembre à 7 heures A. M.
Ce beau steamer ayant de magnifiques commodations adaptées des passagers pour les deux ports.
Pour plus de passage, s'adresser à
M. PUIG & CO.,
19oct—3t No 87 rue de la Jonaire.

Pour New York directement.
Ligne des steamers (Freewell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE ES COMPOSE
Des steamers suivants
ENICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
DORTES,
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi, 24 nov. à 5 h. P. M
Passage..... $50,
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York;
LIGNE de steamers de la malle, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. R. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt. S. F. Philips.
Le steamer
CITY OF MEXICO,
Commandant W. R. Sherwood,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le DIMANCHE 21 novembre, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz..... $60, en or.
F. ALEXANDER & SONS,
No 1 Broadway, New York,
Pour fret ou passage, s'adresser à
J. WITHERSPOON, Agent,
Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF HAVANA, suivra et partira le 11 décembre.
12 nov—1an.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
DU
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONFORMEMENT aux clauses de la Charte de la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1874, y compris les Risques non terminés de 1872	$153,893
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15
Primes sur les Risques de rivières	23,811 66
Primes sur les Risques de mer	33,721 19
Moins les primes rendues	5,797 60
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	20,637 00— 84,618
Primes nette pour l'année 1874	$169,893 14
Intérêt pour l'année 1874	28,246 57
	$198,354 39
Pertes payées durant la même période:	
Sur les Risques de feu	$50,967 97
Sur les Risques des rivières	10,7
Sur les Risques de mer	35,725 43
	9,651 7
Réassurances	1,923 3
Taxes	
Réfaction au lieu de scrip	15,364 91
Dépenses et Frais et Pertes, les moins le compte de Loyer	26,777 99
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	6,809
	$64,965 23
Moins escompte et intérêt	25,612 43— 39,372
	$138,354
Pertes non réglées	20,00
	$138,35

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,426 56	
Effets à recevoir sur prêts sur actions		
Effets à recevoir sur primes		
	$62,678 86	
Effets à recevoir en vertu de recouvrement	31,063 91	
Propriété foncière	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	336,546 00	
Actions de Banques	44,200 00	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00	
Actions du Harbor Protection Company	996 30	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Accepted	1,000	
Bons J. Odeon O. F. Hall Association	5,00	
Actions de Compagnie d'assurance	5,00	
Bons du Mechanics' and Mechanics' Fair Association	5,	
Compte courant de Bons et d'Actions	265,156	
	$1,162,671	

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce soixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERZ,
7janv—1m Notaire Public.

PILULES
de Proto carbonate de fer inaltérable
DU D'BLAUD
Inscrites au nouveau Codex français. Elles sont employées avec le plus grand succès, depuis plus de 40 ans, par la plupart des Médecins pour guérir l'anémie, la chlorose, pâles couleurs, (maladie des jeunes filles).
Voici l'opinion des hommes les plus éminents dans la science médicale. Depuis